

[Text]

exist. Obviously it could not be much of a problem; therefore, we should not do anything about it. His view was very much supported by Senator Flynn and a few other senators at that time who felt quite strongly about it.

• 1545

We were really of the opinion that we would not deal with the question of adopted siblings at all. We made no reference to it. I think that caused quite a bit of a problem with the provinces, who preferred a harmony in it. We also had evidence from Professor Bisset-Johnson of Dalhousie University to the effect that he would strongly recommend that we include a prohibition of adopted siblings. He was practising law in Australia when they brought in a similar change in their law and put in that prohibition in order to harmonize with their various states' laws. It had worked very well there, and he thought that was the forward way to look at it. Everybody today regards an adopted child for all purposes as a natural child.

That took us through a couple of different changes, and because of changes in governments we never did proceed beyond the Senate with about the first three bills. I think it was just a couple of years ago that we actually got a bill to your side and it was considered. I think some of you people had an opportunity to study it at that time.

Senator Flynn was still with us and quite omnipresent, as it were, when it came to this bill. Again, we did not deal with the question of the adopted siblings. This last time around we decided that if we could persuade him, it was the only way we felt we could get it through. I personally felt far more comfortable with it, as did Senator Nurgitz, who happens to have an adopted child and a natural child. This was a very personal consideration for him and for many others.

I think we all feel far more comfortable with this bill. We know the provinces would be more immediately in agreement with it. They wanted us to put in a lag time to give them a chance to amend all the rules and regulations, and that is in the bill. I think the Department of Justice is happier with this version of the bill.

The Chairman: Thank you very much, Senators.

Mr. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Senator Neiman, were the only changes relating to the marriage between adopted siblings?

Senator Neiman: That is it.

Mr. MacLellan: Otherwise, the bill has been pretty well constant.

Senator Neiman: Exactly. We had all agreed on that. All the witnesses we heard, the people we questioned and the churches were all made aware of the contents of this bill over time, and they had no objection to any of it. We took the position that if any religious group wished to impose further religious sanctions, of course, that church or group was free to do so.

[Translation]

problème secondaire, ne justifiant donc aucune mesure de notre part. Le sénateur Flynn et quelques autres sénateurs avaient des idées arrêtées sur ce sujet et partageaient essentiellement ses vues.

Nous avons décidé de ne pas nous pencher sur les problèmes des enfants adoptifs et nous n'y avons pas fait allusion. Je pense que cela a suscité quelques difficultés pour les provinces qui auraient préféré que les lois concordent. Le professeur Bisset-Johnson de l'Université Dalhousie nous avait également fortement recommandé, lors de son témoignage, d'interdire le mariage entre enfants adoptés par une même famille. Il exerçait le droit en Australie au moment où ce pays a modifié sa loi sur le mariage en incluant cet empêchement, afin que sa loi soit conforme aux lois des divers États. Cette loi a eu d'excellentes conséquences dans ce pays et il estimait que c'était la voie à suivre. Aujourd'hui, en effet, à toutes fins utiles, personne ne fait la différence entre un enfant adoptif et un enfant naturel.

Nous avons donc apporté quelques modifications, mais il y a eu des changements de gouvernement et les trois premiers projets de loi ne sont pas sortis du Sénat. Je pense que c'est au cours des quelques dernières années seulement qu'on a présenté et étudié un projet de loi privé sur ce sujet à la Chambre des communes et je pense que certains d'entre vous étaient là à l'époque.

Quand nous avons rédigé le projet de loi que nous avons sous les yeux, le sénateur Flynn était encore des nôtres et il n'a certes pas fait tapisserie. Nous n'avons pas abordé la question des enfants adoptifs. Nous avons conclu que la seule façon d'y parvenir était d'abord de le convaincre. Personnellement, je préférerais qu'on ajoute cet empêchement, tout comme le sénateur Nurgitz, qui a lui-même un enfant naturel et un enfant adoptif et qui y tenait pour des raisons personnelles, comme un grand nombre d'autres sénateurs d'ailleurs.

Je pense que cette nouvelle version nous convient mieux à tous. Nous savons que les provinces vont l'approuver d'emblée. Elles avaient en effet demandé qu'on leur accorde un certain temps pour amender leurs règlements et le projet de loi accède à leur demande. Je pense que le ministère de la Justice lui-même aime davantage cette version.

Le président: Merci, honorables sénateurs.

M. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Sénateur Neiman, est-ce que l'empêchement au mariage entre enfants adoptifs était le seul changement?

Le sénateur Neiman: Oui.

M. MacLellan: Tous ces projets de loi étaient similaires, à cette exception près.

Le sénateur Neiman: Précisément. Nous étions tous d'accord. Tous les témoins que nous avons entendus, tous les gens que nous avons questionnés, tous les représentants des églises ont pris connaissance des dispositions du projet de loi et ne sont opposés à aucune d'entre elles. Nous nous sommes dits que si un groupe religieux souhaitait interdire le mariage pour d'autres motifs, il était bien entendu libre de le faire.